

Formation

Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiement (IOBSP)



La volonté de l'**APIC** est d'ériger l'activité d'intermédiaire en opération de banque en véritable profession, dotée de fondements éthiques et déontologiques, pour une protection renforcée du consommateur et une « sécurisation optimale des partenariats bancaires ».

Le cabinet **AXELERANCE FORMATION** est l'interlocuteur privilégié de l'APIC pour accompagner toute personne désireuse de se former au métier de courtier en financements.

Au travers d'un programme de formation exclusivement conçu pour les IOBSP, AXELERANCE FORMATION se fait l'écho des valeurs de l'APIC :

Capacité et Honorabilité - Compétence et Professionnalisme - Transparence et Loyauté

et vous dispensera une formation permettant l'acquisition des compétences juridiques, économiques et financières préalables à l'exercice de l'activité de courtier.

UN PROGRAMME CRÉÉ EN COHÉSION AVEC LES DIRECTIVES DU RAPPORT DELETRE

**Renseignements sans engagement au 02 31 34 39 27
ou sur contact@axelerance.fr**

SARL AXELERANCE FORMATION au capital de 20.000€ - RCS Caen : 511 649 014 - 3, rue Michel Cabieu – 14000 CAEN – 02 31 34 39 27
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 25 14 02253 14 auprès du préfet de région de Basse Normandie – Cet
enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat. Cabinet de formation indépendant adhérent de la FFP et référent de l'APIC

